



Ce que rapporte l'épargne

Le livret A est devenu difficile à battre. Quelles alternatives quand on a rempli le sien ?

En matière d'assurance-vie, les fonds en euros, les plus prisés des épargnants, ont offert l'an dernier une rémunération moyenne entre 3,2 % et 3,4 %.

PHOTO12/
TETRAIMAGES



ANNE-HÉLÈNE POMMIER

RENDEMENT Le livret A est le placement de prédilection des Français. Son rendement a été revu à la hausse le 1^{er} août à 2,25 %. Son taux est net d'impôt et de prélèvements sociaux, ce qui constitue un avantage considérable. Plus de 210 milliards garnissaient fin août les 60 millions de livrets A ouverts par les Français. Les dépôts - intérêts compris - sont plafonnés à 15 300 euros. Le livret de développement durable (LDD, ex-Co-devi) a le même taux net d'impôt que le livret A,

mais les dépôts sont limités à 6 000 euros. Et il faut avoir 18 ans pour en ouvrir un.

► Le PEL

Le plan épargne logement offre un rendement de 2,5 %. Les sommes déposées sont bloquées pendant quatre ans et le plafond est fixé à 61 200 euros. Chaque année, l'épargnant doit verser au moins 540 euros sur son plan. Les revenus sont soumis aux prélèvements (13,5 %) sociaux au moment de la clôture du compte. Au-delà de douze ans de détention, ils sont également soumis à l'impôt sur le revenu.

► Les comptes à terme

Il s'agit d'un prêt de l'épargnant à sa banque. La durée et le rendement du prêt sont déterminés contractuellement. Effectués sur de courtes périodes allant de trois mois à deux ans, les taux de rémunération restent en principe assez bas. Une

grande banque française propose aujourd'hui des taux bruts de 1,78 % pour trois mois, 1,86 % pour six mois et 1,92 % pour neuf mois (ils sont ensuite soumis à l'impôt sur le revenu ou à un prélèvement libératoire de 32,5 %).

► Les livrets boostés

Principalement proposés par les banques en ligne ING, Cortal et autres Bforbank..., ils offrent des taux promotionnels de 4 % à 5 % brut (avant impôt sur le revenu ou 32,5 % de prélèvement libératoire). Mais ce taux n'est valable que pour trois à six mois. Ces superlivrets peuvent néanmoins s'avérer intéressants puisqu'il est en général permis de retirer les sommes gratuitement et à tout moment. L'épargnant peut donc théoriquement passer d'un livret boosté à un autre pour profiter des avantages. Une activité chronophage.

► L'assurance-vie

C'est l'autre placement préféré des Français : 41 % des ménages détiennent une assurance-vie et l'encours atteint 1 300 milliards d'euros. Les fonds en euros, les plus prisés des épargnants, ont offert l'an dernier une rémunération moyenne entre 3,2 % et 3,4 % (elle devrait baisser cette année).

Les contrats multisupports permettent de mieux diversifier aujourd'hui ou à terme ses investissements : ils permettent d'investir dans le fonds en euros, mais aussi dans d'autres supports, notamment des sicav actions.

Plus l'épargnant conserve son contrat, plus le régime fiscal est avantageux. Taxés comme n'importe quels revenus financiers jusqu'à quatre ans de détention, les revenus sont imposés à 15 % entre quatre et huit ans, puis à 7,5 % au-delà, après un abattement annuel de 9 200 euros pour un couple. ■

Les garanties

Exposées au risque de la dette grecque, placées sous surveillance par les agences de notation, les banques sont malmenées en Bourse. Ce qui ébranle la confiance de certains épargnants qui craignent pour leurs économies et qui cherchent de plus en plus à diversifier leurs placements auprès de dépositaires différents. Il existe en France un fonds de garantie qui assure les dépôts placés dans les banques à hauteur de 100 000 euros par établissement et par épargnant (un autre garantit les fonds investis en assurance-vie à hauteur de 70 000 euros par contrat

et par assureur). Ces fonds de garantie ne suffiraient pas à rembourser tous les clients. Mais « *la véritable garantie, c'est l'État, qui ne laissera pas tomber les banques* », assure Sylvain David, chez **Thésaurus** A.-H. P.